



Formation - Facilitation  
Créativité & Innovation



Formation - Facilitation  
Créativité & Innovation

**Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les obligations des parties et les conditions de vente des ateliers sur-mesure vendus par BLOOM.**

Les présentes CGV sont modifiables à tout moment. Celles applicables sont celles en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande.

## CGV ATELIERS SUR-MESURE

### Désignation

BLOOM, dirigé par Valérie FAURE est un organisme de formation professionnelle continue certifié QUALIOP1.

Son siège social est situé au 54 rue des Peupliers – 60320 NERY – FRANCE.

BLOOM est enregistré sous le n° d'activité 22 60 02697 60 auprès du préfet de région des Hauts de France.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'un atelier auprès de BLOOM.
- Participant : la personne physique qui participe à un atelier.
- Atelier : tout atelier conçu sur-mesure et dispensé par BLOOM.
- Devis Signé: tout devis conclu entre BLOOM et le Client
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

### ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION DES CGV ATELIERS

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des Ateliers engagés par BLOOM pour le compte d'un Client.

Tout Devis Signé implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Les présentes CGV ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et Mme Valérie Faure. Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV est annulée, en tout ou en partie, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les parties devront, si possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du contrat.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des présentes CGV ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie au bénéfice de ladite clause.

### ARTICLE 2 : PRESTATIONS VENDUES

Chaque Atelier dispensé par BLOOM porte un nom et un contenu. Les contenus des Ateliers tels que figurant dans le Devis Signé sont fournis à titre indicatif. Mme Valérie Faure se réserve le droit d'apporter toute modification utile à ses Ateliers.

EI Valérie FAURE  
54 rue des peupliers  
60320 Nery  
06 09 48 14 53  
valerie.faure@bloom-idees.fr  
www.bloom-idees.fr  
SIRET 75382397000011  
TVA non applicable, article 261 CGI  
APE 8559A

EI Valérie FAURE  
54 rue des peupliers  
60320 Nery  
06 09 48 14 53  
valerie.faure@bloom-idees.fr  
www.bloom-idees.fr  
SIRET 75382397000011  
TVA non applicable, article 261 CGI  
APE 8559A

### ARTICLE 3 : PROCESSUS DE COMMANDE

La participation aux Ateliers dispensés par BLOOM implique le fait que le Client veille à ce que les Participants inscrits répondent aux pré-requis nécessaires pour suivre les Ateliers.

Pour chaque Atelier sur-mesure, un devis est adressé par BLOOM au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à BLOOM par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

### ARTICLE 4 : PRIX ET MODALITÉS DE REGLEMENT

Les prix des Ateliers sont indiqués en euros HT, le taux de TVA applicable est de 20%.

Les prix indiqués comprennent, le cas échéant, les remises que BLOOM serait amené à octroyer au Client.

Le vendeur s'accorde le droit de modifier ses prix et conditions financières à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées aux conditions et prix indiqués lors de l'enregistrement du Devis Signé.

Les factures sont adressées au Client par voie dématérialisée.

#### 4.1 – Modalités de règlement

Le règlement du prix des Ateliers sur-mesure est à effectuer à l'issue de l'Atelier, à réception de facture, au comptant. Le règlement du prix de l'Atelier est effectué par virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET ou par chèque libellé à l'ordre de BLOOM. Un acompte de 30% peut être demandé à la signature du Devis Signé.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. BLOOM aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à BLOOM.

#### 4.2 – Retards de règlement

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, en cas de retard de règlement, les sommes échues porteront intérêt à un taux égal au taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage.

Les pénalités de retard courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire ni aucune mise en demeure préalable.

De même, le professionnel, en situation de retard de règlement, est de plein droit, débiteur à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire de 40 €, pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

De convention expresse entre les parties, le défaut de paiement d'une quelconque somme due par le client au vendeur entraîne le paiement, à titre de clause pénale, d'une indemnité forfaitaire de 20 % sur le montant total des sommes dues par le client.

Au surplus, le vendeur se réserve le droit de facturer les frais bancaires qu'il aurait à supporter du fait des démarches rendues nécessaires pour le recouvrement des sommes qui lui sont dues par le client.

De même, le vendeur s'autorise à surseoir à de nouvelles livraisons si le client ne lui règle pas les sommes dues dans les conditions et selon les modalités fixées.



Formation - Facilitation  
Créativité & Innovation



Formation - Facilitation  
Créativité & Innovation

## ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION, DE REPORT & RESPONSABILITES

Toute annulation par le Client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail ou courrier) au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de début de l'Atelier.

Si l'annulation intervient dans un délai entre 8 et 15 jours ouvrés avant la date de l'Atelier : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de l'Atelier.

Si l'annulation intervient dans un délai inférieur ou égal à 7 jours ouvrés avant la date de l'Atelier : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de l'Atelier.

Une fois l'Atelier commencé, toute annulation ou interruption de l'Atelier par le Participant donne lieu au paiement de la totalité des frais de l'Atelier.

BLOOM se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter les ateliers planifiés sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client par mail avec un préavis raisonnable. BLOOM procédera au remboursement des acomptes perçus le cas échéant.

BLOOM ne pourra être tenu pour responsable des retards d'exécution si ceux-ci résultent d'une communication tardive et/ou erronée des documents, informations par le Client.

De même, la responsabilité de BLOOM ne pourra en aucun cas être engagée en cas de force majeure impliquant un retard ou une suspension de la fourniture de l'Atelier. Dans ce cas, l'Atelier commandé sera reporté à une date ultérieure.

## ARTICLE 6 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés par BLOOM pour assurer les Ateliers ou remis aux Participants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

A ce titre, le Client et les Participants s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de BLOOM. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et les Participants en vue de l'organisation ou l'animation d'Ateliers ou toute autre prestation de service.

## ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

BLOOM, le Client et le Participant s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de l'Atelier ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par BLOOM.

BLOOM s'engage à ne pas communiquer à des tiers, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Participants.

Cependant, le Client accepte d'être cité par BLOOM comme client de ses Ateliers. A cet effet, le Client autorise BLOOM à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des Ateliers dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles

pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de l'Atelier ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Devis Signé.

## ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du Client. Conformément à la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978, le Participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

## ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et BLOOM à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du Devis Signé, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Commerce de COMPIEGNE sera seul compétent pour régler le litige.

EI Valérie FAURE  
54 rue des peupliers  
60320 Néry  
06 09 48 14 53  
valerie.faure@bloom-idees.fr  
www.bloom-idees.fr  
SIRET 75382397000011  
TVA non applicable, article 261 CGI  
APE 8559A

EI Valérie FAURE  
54 rue des peupliers  
60320 Néry  
06 09 48 14 53  
valerie.faure@bloom-idees.fr  
www.bloom-idees.fr  
SIRET 75382397000011  
TVA non applicable, article 261 CGI  
APE 8559A